

ÉCOLE DE MUSIQUE

AGND, 130

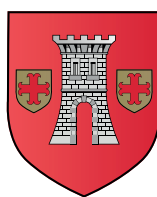
Cours de musique des Communes de Fischbach, Heffingen, Larochette et Nommern



Fischbach



Heffingen



Gemeng Fiels



Nommern

Enseignement musical Division inférieure

Année scolaire 2021/2022

Cours de musique correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure (jusqu'au diplôme de la 1ère mention) telle qu'elle est définie par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes des Communes de Fischbach, Heffingen, Larochette et Nommern.





2 COURS DE MUSIQUE DES COMMUNES DE FISCHBACH, HEFFINGEN, LAROCLETTE ET NOMMERN

DETAILS DES COURS

FORMATION MUSICALE (solfège)	Cours	- Éveil musical – 2e / 3e année (1h / semaine) sur le plan régional et si la demande le justifie. En cas d'un nombre suffisant d'inscriptions, les cours d'éveil musical auront lieu dans les quatre communes. - 1^{ère} année (1h / semaine) - 2^e année (1,5h / semaine) - 3^e année (2h / semaine) - 4^e année (2h / semaine) - 4^e année renforcée (1h / semaine - facultatif) - 1^{ère} et 2^e année adulte (2h / semaine) organisée si la demande le justifie
	Conditions d'admission	- Éveil musical : cycle 1.2 (5 ans au 31.08.) ou cycle 2.1 de l'École Fondamentale - 1^{ère} année : à partir du cycle 2.2 de l'École Fondamentale - Formation adulte : à partir de 18 ans
	Note	- La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4 ^e année (Certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.
FORMATION INSTRUMENTALE	Cours de 20 à 30 min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	- Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) - Cuivres : trompette / bugle / cornet, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone - Percussion - Guitare classique - Piano
	Conditions d'admission	Vents / percussion - avoir accompli les deux années d'éveil musical ou 1 année de solfège ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours/test d'admission. Piano / guitare - Avoir fait la 2^e année solfège (cycle 3.2 de l'École Fondamentale) - Avoir un piano mécanique à la maison (pour le cours de piano) - Places limitées
PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE	Cours	- Ensemble instrumental (1h / semaine) Cours donné à un groupe de 3 élèves et plus
	Conditions d'admission	- Instruments admis : vents (bois et cuivres) et percussion - Avoir passé avec succès la 1^{ère} année d'études à l'instrument

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les lieux et horaires des cours seront communiqués aux parents.

La rentrée scolaire aura lieu le **15 septembre 2021**.

FRAIS D'INSCRIPTION

Cours	Tarifs résidents
Éveil musical:	35 €
Solfège:	65 € (Adulte : 130 €)
Instrument:	115 € (Adulte : 230 €)

Réduction pour les membres d'une même famille (**) inscrits à l'école de musique :

- 2 membres d'une même famille inscrits - droit à une réduction de 16,66% sur le total des frais d'inscription.
- 3 membres d'une même famille inscrits - droit à une réduction de 25% sur le total des frais d'inscription.
- 4 membres d'une même famille inscrits - droit à une réduction de 40% sur le total des frais d'inscription.

(**) La notion de famille est associée aux membres ayant la même adresse (même domicile). La réduction s'applique pour chaque cours de chaque membre de la famille.

Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

RENSEIGNEMENTS

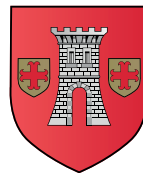
Madame Kettel Claudine Tél: 621 267 817 / Email : musikant@pt.lu



Fischbach



Heffingen



Gemeng Fiels



Nommern

Fiche d'inscription 2021/2022

Vous avez la possibilité de télécharger le fichier d'inscription sur le site www.larochette.lu

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le **15 juin 2021 au plus tard** à

- l'Administration communale de Larochette (33, chemin JA Zinnen L-7626 Larochette Tél. : 83 70 38-1, Fax : 87 96 46)
- ou à une des trois autres administrations communales de Fischbach, Heffingen, Nommern.
- ou par mail à : larochette@larochette.lu

La fiche est également à remplir par les anciens élèves !

Commune de résidence:

☐ Fischbach	☐ Heffingen	☐ Larochette	☐ Nommern
------------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

Nom de l'élève										Prénom de l'élève									
Lieu et date de naissance																			
No. d'identification national																			
E-Mail élève (@school.lu)																			

<i>Le (la) soussigné(e)</i>	
Nom et prénom (parents/tuteurs)	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Téléphone et/ou GSM	
E-Mail	

<i>désire inscrire</i> mon fils ☐ ma fille ☐	<i>désire s'inscrire</i> ☐	ancien élève ☐ nouvel élève ☐
--	---	---

aux cours de musique suivants

Éveil musical	2^e année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'École Fondamentale ☐	3^e année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'École Fondamentale ☐
Formation musicale (solfège)	1^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'École Fondamentale ☐	2^e année ☐
	3^e année ☐	4^e année ☐ 4^e année renforcée ☐
	1^{ère} et 2^e année adulte ☐	
Formation instrumentale	Instrument (voir page 2):	
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental ☐ Instrument :	

4 COURS DE MUSIQUE DES COMMUNES DE FISCHBACH, HEFFINGEN, LAROCLETTE ET NOMMERN

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

École / Conservatoire :	
Années d'études	Éveil musical :
	Formation musicale (Solfège) :
	Instrument (préciser) :
Remarque éventuelle	

L'Ecole de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés par l'École de musique de l'UGDA et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche (extrait du règlement grand-ducal du 10 avril 2021).

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription, des droits d'inscription (non remboursables), mentionnés dans la présente publication, et les approuve.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui ☐ Non ☐
--	---

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**Date limite des inscriptions :
mardi, 15 juin 2021**

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages)

Les inscriptions nous parvenant après cette date
ne peuvent être acceptées que sous réserve des places disponibles et seront mises
automatiquement sur une liste d'attente.